

Le comité CCSEHDAA:

La Loi sur l'instruction publique oblige les commissions scolaires à mettre en place un Comité consultatif des Services aux Élèves en Difficulté d'Adaptation et d'Apprentissage (CCSEHDAA).

Mission:

1) prévue par la loi

Sur éventuelle demande la commission scolaire, émettre des avis sur:

- la politique d'organisation des services éducatifs à ces élèves
- l'affectation des ressources financières concernant les services aux EHDAA
- l'application du plan d'intervention (*facultatif*)
- L'exemption de fréquentation scolaire d'un enfant EHDAA (*à la demande du parent*)
- l'entente extérieure pour prestation de services complémentaires ou particuliers

2) informative aux autres parents EHDAA

- mission informative que s'est donné le comité depuis plusieurs années
- donner de l'information aux parents via notre site web www.ccsehdAA.org
- organiser des conférences d'information sur des sujets divers reliés aux élèves EHDAA (TED, TDAH, REEI, fiscalité, ...)
- acquérir de l'information utile sur les divers organismes
- acquérir de l'information utile sur le fonctionnement de la commission scolaire

Composition du comité:

- 10 parents d'élèves EHDAA représentant des élèves du primaire, du secondaire et ceux scolarisés à l'extérieur de la commission scolaire
- 2 représentants des enseignants
- 2 représentants du personnel professionnel
- 1 représentant du personnel de soutien
- 2 représentants d'organisme (OPHQ, CMR, APHRSO, ...)
- 1 directeur d'école
- 1 représentant de la commission scolaire

Calendrier des rencontres 2011-2012:

- 21 septembre 2011: soirée des élections
- 19 octobre 2011
- 16 novembre 2011
- 21 décembre: optionnelle
- 18 janvier 2012
- 15 février 2012
- 21 mars 2012
- 18 avril 2012
- 16 mai 2012

Les réunions ont lieu à 19h30. Tous les membres y participent bénévolement. Les frais de déplacement et de gardiennage pour aller aux réunions du comité sont remboursables.

Lieu des rencontres:

École Armand-Frappier, 295, rus Ste-Catherine, à Saint-Constant

Critère d'éligibilité:

Pour pouvoir être élu pour un mandat de 2 ans, vous devez être parent d'enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Si vous n'en êtes pas certain, adressez-vous à la direction de l'école de votre enfant.

Soirée des élections pour le comité 2011-2012:

Le 21 septembre 2011, 19h30, à l'école Armand-Frappier, 295, rue Ste-Catherine, à Saint-Constant. Vous pourrez poser vos questions aux membres actuels, et éventuellement poser votre candidature à un poste en élection pour être élu sur place.

Cette année, uniquement les parents d'élèves du secondaire et ceux scolarisés à l'extérieur de la commission scolaire sont en élection.